

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2026**

**Date de convocation** : le 30 janvier 2026

**Date d'affichage** : le 30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois février à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents** : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Anne-Lise CALABRIN – Sébastien RUAZ – Severine CAPOGNA

**Absents, excusés** : Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS

**Procurations** :

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 06/2026 - Avis de la commune de Saint Michel sur Savasse sur l'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation par la société Bioteppes à Romans qui fait l'objet d'une enquête publique en cours
- 07/2026 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation cantonale pour l'aménagement de l'entrée nord du village
- 08/2026 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de police pour l'aménagement de l'entrée nord du village

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2026**

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

## **AVIS DE LA COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE SUR L'ENREGISTREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION PAR LA SOCIETE BIOTEPPEES A ROMANS QUI FAIT L'OBJET D'UNE ENQUETE EN COURS**

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2026 fixant les modalités de consultation du public dans le cadre de l'instruction de la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation présentée par la Société Bioteppes à Romans sur Isère,

Vu le Code de l'environnement,

Considérant qu'au cours de l'enquête publique, les communes concernées par le projet sont appelées à formuler un avis,

Considérant que l'exploitation d'une unité de méthanisation par la société Bioteppes à Romans, qui fait l'objet d'une demande d'enregistrement ICPE, concerne la commune de Saint Michel sur Savasse. En effet, dans le plan d'épandage fourni par l'entreprise dans le cadre de son dossier d'enregistrement, la société Bioteppes prévoit le rejet de ses déchets (les digestats) sur des parcelles saint-micheloises pour une superficie d'environ 14 hectares.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation présenté par la Société Bioteppes à Romans et à son plan d'épandage.

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (DOTATION CANTONALE) POUR L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositifs de subvention mis en place par le Conseil Départemental au titre de la dotation cantonale et de l'aménagement des espaces publics et aires de loisirs,

Considérant le projet d'aménagement de l'entrée nord,

Considérant que ce projet favorisera les déplacements doux (aire de stationnement bus, liaison piétonne, aire de co-voiturage, stationnement vélo), la sécurité routière (écluse en entrée d'agglomération, en accord avec le CTD) et la mise en valeur de l'entrée de village et du cours d'eau Savasse (par l'installation d'espaces de repos et de pique-nique)

Considérant que les travaux d'aménagement de l'entrée dont le coût prévisionnel total s'élève à 51 500 € HT, sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre de la Dotation Cantonale.

Considérant que le montant HT des travaux prévisionnels éligibles (hors aménagement piéton de sécurité routière) est estimé à 46 325 € HT.

Le Conseil Municipal :

- Décide de poursuivre le projet d'aménagement de l'entrée nord tel que présenté en séance
- Sollicite le Conseil Départemental afin de bénéficier d'une subvention de 50% du coût HT du projet d'aménagement de l'entrée nord (46 325 € HT hors travaux de sécurité routière) au titre de la dotation cantonale
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses                     |          | Recettes         |          |      |
|------------------------------|----------|------------------|----------|------|
| Achat de terrain             | 6 000 €  | Subv Etat (DETR) | 12 875 € | 25 % |
| Maîtrise d'œuvre             | 5 500 €  | Subv Département | 23 162 € | 50 % |
| Travaux d'aménagement        | 34 825 € | Amende de police | 2 507 €  | 5 %  |
| Travaux de sécurité routière | 5 175 €  | Autofinancement  | 12 956 € | 20 % |
| Total                        | 51 500 € | Total            | 51 500 € | 100% |

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (AMENDE DE POLICE) POUR L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le dispositif de subvention mis en place par le Conseil Départemental au titre des amendes de police et en faveur des aménagements de sécurité routière,

Considérant le projet d'aménagement de l'entrée nord,  
Considérant que, dans le cadre de l'aménagement de l'entrée nord, une partie des travaux est relative à la sécurité routière et notamment à la création d'un cheminement piéton,  
Considérant que ces travaux de sécurité routière dont le coût prévisionnel s'élève à 5 175 € HT, sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre des Amendes de police. Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental afin de bénéficier d'une subvention de 2 507 € en 2026 au titre des Amendes de police afin de financer la création d'une liaison piétonne sécurisée à l'entrée nord du village, dans le cadre d'un aménagement de l'espace public plus global sur le secteur, et dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 5 175 € HT.

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dossiers d'urbanisme en cours

*Arrivée de Séverine CAPOGNA*

- Point budget
- Bilan gendarmerie
- Bilan ambroisie
- Redex sur les dernières AG d'associations
- Recensement de la population
- Chemin des Artistes
- Divers
- Prochaines dates

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.